

# LBPAM - Stratégie 100% ISR

---

## Objectifs et contraintes



**ASSET**  
**MANAGEMENT**

---

# LBPAM, un leader français de l'Asset Management

---



**229**  
milliards d'euros  
sous gestion

Incluant  
**212 Md€**  
pour les investisseurs  
institutionnels et  
distributeurs



**5ème**  
société  
de gestion française\*

Avec  
**30 ans**  
d'expérience



**270**  
collaborateurs

Dont  
**110 professionnels**  
de l'investissement

# ISR : au cœur de l'identité de LBPAM

Méthodologie propriétaire  
d'analyse ISR



Gouvernance, Ressources,  
Transition Énergétique  
& Économique et Territoires

Gestion ISR sur toutes les  
classes d'actifs



**116 Md€**

Encours sous gestion ISR<sup>1</sup>



**20**

Nombre de fonds  
labellisés ISR<sup>2</sup>



## Un acteur engagé

**1<sup>ère</sup> société de gestion à s'engager à  
devenir 100% ISR<sup>3</sup>**

**Une philosophie unique : GREaT**

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **E**nergétique et Economique
- Développement des **T**erritoires

<sup>(1)</sup> Encours ISR au 29/03/2019. <sup>(2)</sup> Label ISR, plus d'informations sur [lelabelisr.fr](http://lelabelisr.fr) <sup>(3)</sup> D'ici 2020.  
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

# Notre engagement 100% ISR (1/2)



Bascule de 100% de nos encours gérés, en gestion ISR



## Quand ?

**2020** : objectif fixé pour basculer tous les encours en investissements socialement responsables



## Quels encours ?

L'ensemble de nos **produits ouverts**

Accompagnement de nos **clients investisseurs institutionnels** vers des investissements responsables en intégrant des critères extra-financiers



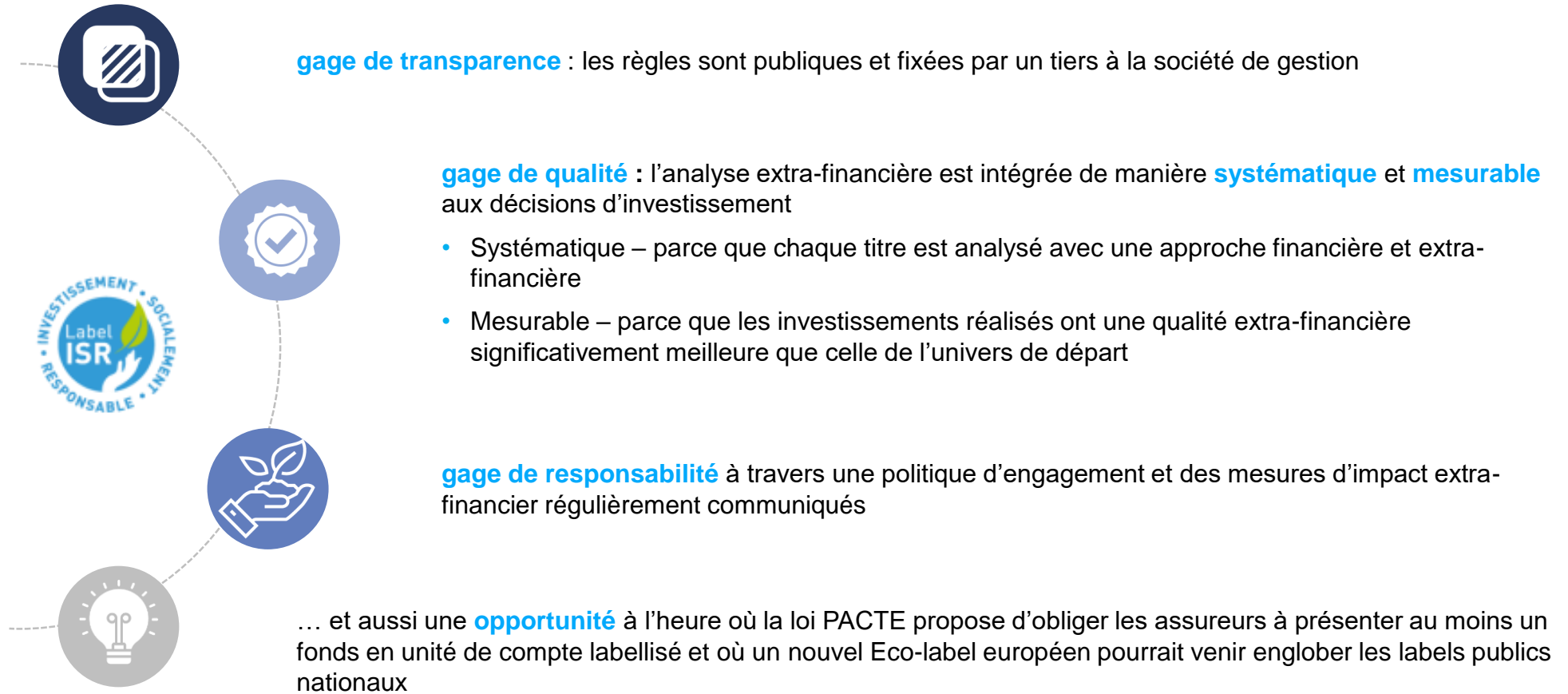
## Quel ISR ?

Pour nos gammes de fonds ouverts : les critères d'éligibilité du **Label ISR** français

Pour notre clientèle professionnelle, dont les priorités et attentes sont spécifiques : des solutions sur mesure respectant au minimum les critères d'éligibilité du Label ISR français

# Notre engagement 100% ISR (2/2)

## Pourquoi choisir le Label ISR comme référence ?



Conforme aux recommandations AMF (rapport 2017 sur l'ISR)

# Projet GREaT 2020

## Un projet structurant pour LBPAM

Innovation



Evolution de l'outil propriétaire de notation, mise en place d'une nouvelle méthode d'analyse du risque souverain extra-financier

Organisation



A horizon 2020, l'ensemble des analystes intègre la dimension financière et extra-financière à leurs recommandations. L'équipe Thématiques Durables reste l'équipe spécialiste des sujets extra-financiers : elle développe la philosophie ISR de LBPAM GREaT et accompagne les analystes à structurer leur analyse extra-financière via la co-construction d'un cadre permettant d'identifier les enjeux clés de chaque secteur.

Commercialisation



Accompagnement de nos clients dans la mise en œuvre d'une stratégie dédiée, répondant à leurs convictions.

Outils



Déploiement pour toutes les classes d'actifs d'outils de gestion et de suivi des risques intégrant les règles du label ISR

Gamme



Modifications de 151 fonds et une gamme 100% ISR sur toutes les classes d'actifs d'ici fin 2020

# Philosophie d'investissement GREaT (1/2)



## Une approche au-delà de l'ESG



### Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des **meilleures pratiques** en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires



### Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les **ressources humaines ou naturelles** : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement



### Transition Énergétique et Économique

Contribuer à la transition économique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un **modèle plus sobre et plus durable**, voire décarboné



### Développement des Territoires

Promouvoir l'emploi et la formation, la **création et le développement** d'activités locales, ainsi que le transfert de technologies et de compétences dans les pays en développement

## Notation ISR

### NOTATION ISR PROPRIETAIRE

Note ISR 1 (*forte qualité extra-financière*) à Note ISR 10 (*faible qualité extra-financière*)

Note ISR globale et Note ISR par axe pour chaque entreprise<sup>(1)</sup>

Univers : entreprises/émetteurs du secteur privé, émetteurs parapublics et supranationaux, collectivités locales



#### 1- Analyse sectorielle

- **Approche sectorielle** menée par les analystes Thématiques Durables de LBPAM
- Pondération différenciée des 4 axes **GREaT** selon les opportunités et risques extra-financiers propres à chaque secteur



#### 2- Analyse quantitative (AGIR)

- Analyse quantitative à partir de sources externes et de règles de calcul sectorielles
- **Outil propriétaire AGIR** : agrégation des scores des agences de notations<sup>(2)</sup> sur la base de critères sélectionnés en adéquation avec nos 4 axes **GREaT**
- Analyse propriétaire dédiée pour les entreprises non couvertes par les agences de notation



#### 3- Analyse qualitative

- **Analyse qualitative** approfondie
- Rencontres avec les sociétés et suivi régulier des parties prenantes

(1) Mise à jour au moins trimestrielle, et à tout moment de manière exceptionnelle. (2) VigeoEiris, MSCI ESG Research



# Dialogue et engagement avec les entreprises



Convaincus que l'ISR est essentiel pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle vertueux dans l'économie, nous considérons que **l'approche sur nos 4 axes GREaT doit être complétée par un engagement auprès des entreprises**



## Exercice actif des droits de vote aux assemblées générales

- Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux
- Diversité
- Rémunération orientée sur le long terme
- Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises
- Prévention des conflits d'intérêts



## Dialogue avec les parties prenantes, un état d'esprit

- Guidé par notre approche GREaT
- Des critères ESG intégrés depuis 2010 dans la sélection des intermédiaires de marché

## Les activités d'engagement de LBPAM en 2018 en quelques chiffres

**80**

Rencontres avec les entreprises

**390**

AG votées

**33 %**

Taux de contestation moyen (vote contre ou abstention)

**81%**

Taux de soutien aux résolutions d'actionnaires (amélioration des pratiques extra-financières)

# La gamme ISR de LBPAM

20 fonds labellisés ISR\* / 1 fonds labellisé TEEC

Horizon  
d'investissement  
recommandé

0-2 mois

**MONETAIRE**

- Fédéris ISR Trésorerie
- Sorea ISR Monétaire
- LBPAM Responsable Trésoro

**Mandat et fonds dédiés**  
+ 1 FCPE dédié

2 ans

**OBLIGATAIRE**

- Fédéris Crédit ISR
- LBPAM Responsable Première Moyen Terme
- Fédéris Oblig ISR Internationales
- Sorea ISR Obligations

4 ans et +

- LBPAM ISR Taux
- LBPAM Responsable Première Long Terme
- LBPAM ISR Obli Crédit

**Mandat et fonds dédiés**  
+ 5 Mandats

4 ans et +

**DIVERSIFIE**

- LBPAM ISR Diversifié
- LBPAM Voie Lactée
- Sorea ISR Croissance

- Libertés & Solidarité
- Décisiel Responsable Actions 70 Solidaire

4 ans et +

**ACTIONS**

- LBPAM Actions ISR Euromonde
- Fédéris ISR France
- LBPAM ISR Actions Euro
- Fédéris ISR Euro
- Fédéris Pro Actions ISR Euro
- LBPAM ISR Actions Europe
- LBPAM Actions Entreprises
- Fédéris ISR Actions US

- LBPAM ISR Actions Solidaire
- Sorea Actions ISR Dynamiques & Solidaire
- LBPAM ISR Actions Environnement

**Mandat et fonds dédiés**  
+ 5 Mandats, FCP, FCPE

## Fonds Ouverts

ISR et Solidaire

ISR et Thématique

# Les ODD dans la gestion thématique de LBPAM

Thématique durable	ODD
Energies renouvelables	 
Economie circulaire	    
Agriculture et alimentation soutenable	 
Bâtiments verts	  
Services et solutions environnementaux	  
Santé et bien-être	 
Transports et mobilités durables	
Financement de l'économie réelle	   
Développement inclusif	  

# Les Green Bonds dans la gestion de LBPAM

~2,5 Md€

Encours Green Bonds dans les portefeuilles de LBPAM\*

+ Obligations sociales et Obligations durables



Les **Green Bonds**, ou « obligations vertes » sont un outil de financement innovant, dont la particularité est de financer des projets visant à promouvoir un développement environnemental durable.

Les émetteurs sont diversifiés : institutions internationales, agences supranationales, Etats, collectivités locales, banques, entreprises.

Les **Obligations sociales** ou « social bonds » sont des obligations dont les remboursements sont fonction de la réalisation des impacts sociaux. Les **Obligations durables** ou « sustainability bonds » financent ou refinancent une combinaison de projets verts et sociaux.

**LBPAM a mis en place dès 2013 une méthodologie propriétaire d'analyse dédiée aux Green Bonds.**

Analyse qualitative propriétaire dédiée aux Green Bonds

- **Qualité ISR de l'émetteur** : Note GREaT, expérience de l'émetteur...
- **Qualité ISR de l'émission** : clarté sur l'utilisation des fonds, cohérence du programme, filtre ISR dans le processus de sélection, additionnalité du financement, qualité du fléchage
- **Reporting**: engagement de reporting, mesure des impacts et contrôle du projet



**Des instruments clairement identifiés et suivis dans nos outils de gestion : 98 Green Bonds dans nos portefeuilles émis par 65 émetteurs différents\***

\* Source: LBPAM, 31 mars 2019

# Offre de services ISR

## Des services sur-mesure pour nos clients

### Client non averti

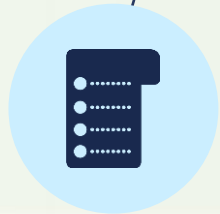
Accompagnement vers le Label ISR

- Analyse du portefeuille client
- Gap analysis avec le Label
- Plan de convergence
- Reporting



Mise en œuvre d'une charte ISR dédiée

- Formalisation des principes



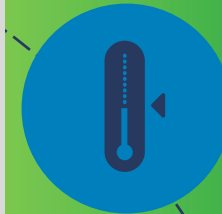
### Client averti

Accompagnement à la politique de vote, d'engagement, exclusions



Climat

- Accompagnement du client dans ses démarches : rapport LTE, groupe de travail...
- Proposition de stratégies
- Diagnostic Transition Energétique



Thématiques Durables

- Identification des thématiques du client
- Propositions de stratégies, LBPAM ou architecture ouverte
- Reporting



# Dispositions légales

---

Ce document à caractère promotionnel a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ou une sollicitation, ni une recommandation personnalisée au sens de l'article D321-1 du Code Monétaire et Financier ni une fourniture de recherche, au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF, ni une analyse financière, au sens de l'article 3, 1°, 35) du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), en vue de la souscription des OPC de LBPAM.

Les informations figurant dans ce document sont produites à titre purement indicatif et ne revêtent aucune valeur précontractuelle ou contractuelle. Elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et conformément à la réglementation applicable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations concernant les OPC de LBPAM figurant dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations figurant dans la documentation légale de des OPC qui vous a été remise et/ou qui est disponible sur simple demande auprès de LBPAM ou sur le site internet. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LBPAM informe également l'investisseur sur le fait qu'elle ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement, prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. En effet, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que :

- tout investissement comporte des inconvénients et des avantages qu'il convient d'apprécier en fonction du profil personnalisé et étudié de chaque investisseur (rendement souhaité, risque pouvant être supporté...), et que,
- préalablement à tout investissement, et en vue d'éviter un investissement dans un OPC qui ne correspondrait pas à son profil, l'investisseur doit bien prendre connaissance de la documentation légale de l'OPC qui lui est fournie et, s'il estime nécessaire, doit se rapprocher de son conseiller pour obtenir de plus amples informations sur l'investissement projeté par rapport à son profil propre d'investisseur.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

Il est expressément rappelé que les instruments concernés par le présent document peuvent subir des restrictions de commercialisation à l'égard de personnes morales ou physiques qui relèvent, en raison de leur nationalité, de leur résidence, leur siège social/lieu d'immatriculation ou pour tout autre raison, d'une juridiction étrangère qui interdit ou limite l'offre de certains produits ou services (notamment les instruments financiers).

Certaines parts/actions du fonds peuvent ne pas avoir été enregistrées auprès de la SEC selon les dispositions du US Securities Act of 1933 et ne sont pas disponibles, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans les territoires, comtés et les possessions), aux US persons telles que définies dans la Regulation S. Par conséquent, les parts/actions du fonds ne pourront pas être vendues, livrées ou distribuées, directement ou indirectement, aux USA ou à destination des USA.

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015

SA au capital de 5 368 107,80 € - RCS : PARIS B 344812615

[www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr)